

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU 12 DÉCEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du budget tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 12 décembre 2022 à 19 h 30, au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

### Présences :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Jasmine Sharma et Karine Lechasseur ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Absence motivée :

La conseillère M<sup>me</sup> Diane Morin.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste, le directeur général adjoint et trésorier M. Marco Pilon et la greffière adjointe M<sup>me</sup> Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

### *Minute de réflexion*

#### **22-12-1046 Adoption de l'ordre du jour**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère M<sup>me</sup> Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller M. Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du budget du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 12 décembre 2022 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

#### **22-12-1047 Présentation du budget 2023**

Le maire Guy Pilon mentionne que Marco Pilon, directeur général adjoint et trésorier, a préparé le budget 2023. Il lui demande d'en faire la présentation.

Marco Pilon procède à la présentation des prévisions budgétaires de la Ville pour l'exercice financier 2023.

#### **22-12-1048 Période de questions**

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

#### **22-12-1049 Adoption du budget 2023**

CONSIDÉRANT que selon l'article 474 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil doit préparer et adopter, avant le 31 décembre de chaque année, le budget de la Ville en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller M. Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller M. Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter les prévisions budgétaires 2023 où sont présentés des revenus de fonctionnement de 101 741 228 \$, des charges de fonctionnement de 89 463 690 \$ ainsi que des autres éléments et affectations aux fins fiscales totalisant 12 277 538 \$ incluant une affectation du surplus accumulé non affecté à l'exercice suivant de 2 391 028 \$ et une affectation du surplus accumulé affecté – collecte intelligente de 1 140 000 \$ aux activités de fonctionnement de 2023;

DE publier dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville un document explicatif du budget tel que le permet l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

**22-12-1050 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller M. François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller M. Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 14 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Mélissa Côté, notaire, OMA  
Greffière adjointe